



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Epidémie COVID-19 - Fiche opérationnelle

7- MEMENTO A L'USAGE DES AGENTS

Comportements à adopter au quotidien

Adapté au Campus AgriCorsica 'U RIZZANESI-SARTE'

Destinataire: tous agents

Cette fiche concerne les règles générales à respecter par les agents travaillant en présentiel.

Elle pourra être complétée par des fiches spécifiques par métier autant que de besoin. Elle a vocation à être diffusée aux agents avant leur reprise en présentiel.

LES REGLES GENERALES A RESPECTER

Je reviens au bureau en présentiel selon les modalités fixées par le service.

Je fais particulièrement attention lors de mes déplacements.

J'aère mon lieu de travail au moins 2 fois par jour (15 minutes).

Je ne prête pas mes équipements individuels (stylos, téléphone, souris d'ordinateur...).

Je nettoie régulièrement les équipements (téléphone, ordinateur, imprimante.), en insistant sur certaines zones (couvercle imprimante, écrans tactiles).

Je respecte les règles dans les espaces collectifs (sens de circulation...) et j'évite les regroupements.

J'adapte mes horaires en lien avec mon responsable hiérarchique et selon les règles fixées par le service.

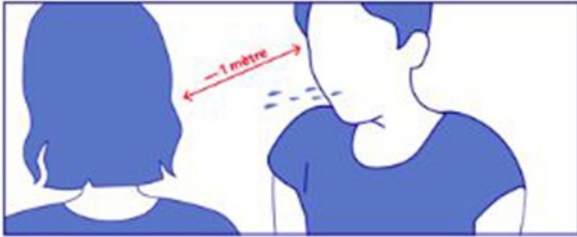
Je respecte les règles d'organisation du travail (privilégier l'audio ou la visioconférence pour les réunions, suivre les règles fixées pour les déplacements professionnels) et les consignes spécifiques selon mon métier (accueil du public, abattoir...).

Je ne viens pas au travail si je suis malade. Si je me sens malade sur le lieu de travail ou si un collègue présente des signes : je préviens mon

responsable hiérarchique immédiatement et je mets en œuvre les mesures prévues.

1. COMMENT SE TRANSMET LE VIRUS ?

Comment se transmet-il ?



1 Face à face pendant au moins 15 minutes

2 Par la projection de gouttelettes

Rappelez-vous que vous pouvez aussi être porteur du virus sans le savoir et le transmettre.

Quand vous êtes touché par des postillons ou gouttelettes contaminés (éternuements ou toux, en cas de contact étroit : même lieu de vie, contact direct à moins d'un mètre en l'absence de mesures de protection.)

Quand vous portez vos mains ou un objet contaminé au visage :

→ Un risque important de transmission est le contact des mains non lavées.

→ Sur les surfaces contaminées (objets, cartons, poignées...), le virus peut survivre de quelques heures à quelques jours.

→ Quand vous mangez, buvez, fumez ou vapotez, si vous avez les mains sales ou que vous partagez les aliments, les bouteilles ou verres avec d'autres, il existe un risque important lors du contact de la main avec la bouche.

Pour plus d'informations : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

2. GESTES BARRIÈRES

Pendant la phase de déconfinement, **la prévention de la diffusion du virus reste l'objectif prioritaire**. Pour ce faire, il importe de **redoubler de vigilance dans le respect des gestes barrières** qui contribuent le plus efficacement à casser les chaînes de transmission.

Se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou utiliser une hydro-alcoolique.

Se couvrir systématiquement le nez et la bouche quand on tousse ou éternue.

Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle.

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades.

Parce qu'on n'est jamais sûr de l'état de ses mains, **éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux**.

Parmi les gestes barrières, le lavage des mains revêt une importance cruciale. Il doit être répété régulièrement, avec soin et méthode, et sur une durée suffisante.

2.1. Comment se laver les mains ?

- Se laver fréquemment les mains à l'eau et au savon ou à défaut effectuer une friction hydro-alcoolique avec un produit contenant au moins 60% d'alcool selon la norme NF EN 14 476 + A2 (2019).
- Pendant 30 secondes en se frottant les ongles, le bout des doigts, la paume et l'extérieur des mains, les jointures et les poignets.
- Pour être efficace la procédure d'hygiène des mains à l'aide d'un produit hydro-alcoolique doit respecter ces éléments : utilisation sur mains propres et sèches et après avoir vérifié l'absence de contre-indication.

COVID-19

ALERTE CORONAVIRUS COMMENT SE LAVER LES MAINS ?

30 secondes

Se laver les mains à l'eau et au savon pendant 30 secondes est la mesure d'hygiène la plus efficace pour prévenir la transmission de tous les virus.

- Frottez-vous les mains, paume contre paume
- Lavez le dos des mains
- Lavez entre les doigts
- Frottez le dessus des doigts
- Lavez les pouces
- Lavez aussi le bout des doigts et les ongles
- Séchez-vous les mains avec une serviette propre ou à l'air libre

Si vous n'avez pas d'eau et de savon, faites la même chose avec du gel hydro alcoolique.

[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)
(INFORMATION IN FRENCH)

0 800 130 000
(toll-free)

v-0311-001-2003 - 27 mars 2020

2.2. Quand se laver les mains : en moyenne toutes les heures mais surtout

- A l'arrivée au travail ou chez soi ;
- Avant et après un repas, une collation ou la prise de boisson ;
- Avant de fumer et après ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Après s'être mouché, avoir toussé ou éternué ;
- Avant et après un déplacement ou une sortie à l'extérieur ;
- Avant et après toute manipulation d'un équipement partagé, d'un objet appartenant à une autre personne, du courrier, des colis ou autres, des distributeurs de boisson etc ;
- Avant et après toute manipulation d'un masque.

3. DISTANCIATION PHYSIQUE ET SOCIALE

Avec la reprise de l'activité en présentiel, les contacts sociaux vont nécessairement augmenter un peu. Cela rend le **respect de la distance physique minimale d'un mètre entre deux personnes** encore plus nécessaire. Le respect de cette distance équivaut à laisser 4 m² libres sans contact autour de chaque personne.

La distance sociale préconisée



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

(source : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>)

4. PORT DU MASQUE

Le masque est une protection supplémentaire, qui peut compléter les mesures barrières (gestes barrières et distanciation physique et sociale) mais en aucun cas, se substituer à elles.

A compter du 11 mai 2020 (décret 2020-548), les masques doivent être portés systématiquement par tous dès lors que les règles de distanciation physique ne peuvent être garanties. L'employeur fournit les masques aux agents pour leur permettre de respecter cette obligation dans le cadre de leur travail. Le port du masque est obligatoire dans les transports en commun.

Un masque est efficace s'il est correctement porté et entretenu comme suit :

- La masque doit être ajusté et couvrir la bouche et le nez ;
- Les mains ne doivent pas toucher le masque quand il est porté ;
- Le sens dans lequel il est porté doit être impérativement respecté : la bouche et le nez ne doivent jamais être en contact avec la face externe du masque. Une hygiène des mains est impérative après avoir retiré le masque ;
- une fois retiré en prenant les élastiques, un masque ne peut être remis. Il doit être jeté ou, s'il n'est pas à usage unique, stocké dans un sac individuel jusqu'à son lavage ;
- Le port du masque ne dispense pas du respect dans la mesure du possible de la distanciation sociale et dans tous les cas de l'hygiène des mains.

Le port d'un masque chirurgical ou d'un masque grand public (en tissu, lavable), lorsqu'il est bien utilisé et bien porté, protège essentiellement l'environnement de celui qui le porte. Ce faisant, il réduit la transmission du virus. Mais ce type de masque peut ne pas éviter à une personne saine d'être contaminée si elle ne respecte pas les mesures barrières et si elle est en contact rapproché avec une personne présentant des symptômes respiratoires ne portant pas de masque elle-même.

Les masques grand public doivent être entretenus selon les indications données par le fabricant concernant le lavage (nombre de lavages, température, etc.)

Les masques jetables, mouchoirs lingettes sont éliminés dans les poubelles mises à disposition à cet effet.

En résumé :

INFORMATION CORONAVIRUS **COVID-19**

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES

Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique

Tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir

Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter

Eviter de se toucher le visage

Respecter une distance d'au moins un mètre avec les autres

Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

En complément de ces gestes, porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée

 [GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)  **0 800 130 000**
(appel gratuit)

COMMENT BIEN PORTER SON MASQUE ?



Avant de mettre ou enlever le masque, lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon ou une solution hydro-alcoolique.



Pour le mettre :

- Tenez le masque par les lanières élastiques.
- Ajustez le masque de façon à recouvrir le nez, la bouche et le menton.



Pour l'enlever :

Décrochez les lanières élastiques pour décoller le masque de votre visage.



Il faut changer le masque :

- Quand vous avez porté le masque 4h.
- Quand vous souhaitez boire ou manger.
- Si le masque s'humidifie.
- Si le masque est endommagé.



Évitez de le toucher et de le déplacer.



Ne le mettez jamais en position d'attente sur le front ou sur le menton.



Ne mettez pas le masque dans votre poche ou votre sac après l'avoir porté. En attendant de le laver, isolez-le dans un sac en plastique.



Attention: si vous êtes malade, ce masque n'est pas adapté. Demandez l'avis de votre médecin.



Ce masque n'est pas destiné au personnel soignant.

COMMENT ENTRETENIR SON MASQUE ?



Lavez le masque à la machine avec de la lessive. **Au moins 30 min à 60°C minimum.**



Utiliser un sèche-ligne ou un sèche-cheveux pour sécher votre masque, ou encore, le faire sécher à l'air libre sur une surface désinfectée.

ATTENTION : Ce masque ne remplace pas les gestes barrières.

Il ajoute une barrière physique, lorsque vous êtes en contact étroit avec d'autres personnes.



Lavez-vous très régulièrement les mains



Toussez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir



Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le



Saluez sans se serrer la main, évitez les embrassades



Respecter une distance de 1 mètre

5. QUE FAIRE SI JE SUIS MALADE

Quels sont les signes ?



<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

Je ne me rends pas au travail si je suis malade.

En cas de doute, je contacte mon médecin. Si je présente des signes d'essoufflement ou de gêne respiratoire, j'appelle le 15.

J'informe mon responsable hiérarchique de mon absence.

Vous pensez avoir été exposé au coronavirus COVID-19 et avez [des symptômes ?](#)

[Faites le test sur maladiecoronavirus.fr](https://www.maladiecoronavirus.fr)

Le ministère des Solidarités et de la Santé a validé cet algorithme, co-développé par l'Institut Pasteur et l'APHP, permettant d'orienter les personnes pensant avoir été exposées au COVID-19. Cet algorithme ne remplace pas un avis médical.

Si je me sens malade sur le lieu de travail, je préviens mon responsable hiérarchique immédiatement et je m'isole dans une pièce dédiée. Je serai pris en charge sans délai.

6. COVID-19 : VOUS AVEZ BESOIN DE SOUTIEN ET D'ÉCOUTE ?

Vous vous sentez anxieux, stressé, en difficulté, ou vous venez de vivre un événement grave, et vous avez besoin d'en parler ? Appelez le 08 00 10 30 32 (numéro vert). Ce numéro gratuit mis en place par le ministère à compter du 8 avril 2020 pour les agents de l'administration centrale, des services déconcentrés et de l'enseignement agricole technique public et supérieur (métropole et Outre-mer) est disponible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.



Santé Publique France a recensé des conseils pour aider chacun à mieux vivre cette épidémie et listé les différents dispositifs de soutien disponibles pendant cette période, par thématique.

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-et-infections-respiratoires/infection-a-coronavirus/articles/covid-19-prendre-soin-de-sa-sante-mentale-pendant-l-epidemie>

Concernant le Campus AgriCorsica 'U RIZZANESI-SARTE' : cette fiche est fournie à chaque agent de tous les services de l'EPLEFPA, et signée par l'agent avec la notification « lu et approuvé », photocopiée et mise dans le dossier de l'agent.